

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU 21 JUILLET 2026

Nombres de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le 21 juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juillet 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. D. RAFFE, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, MERLAUD S
CORBINEAU P, ROGER C

MM DURAND L, GRANDE G, RAFFE D,
MAGNY A, GRENON B, POULARD O, BAYLE Q

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ROTHER C, M CAPPELLA B

Mme ROTHER Christine a donné pouvoir à Mme ENTEM Christine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M POULARD O

DATE DE PUBLICATION : 24 juillet 2026

ORDRE DU JOUR

1) Climatisation réversible groupe scolaire

Suite aux épisodes de canicule actuels, Monsieur le maire explique qu'il a demandé des devis pour la mise en place d'une climatisation réversible air/air dans l'Hermione, le bâtiment accueillant le périscolaire ainsi que le Centre de loisirs La Tribu de Nava. Idéalement, il aurait souhaité que les travaux commencent très rapidement afin de faire face aux fortes chaleur de cet été.

Il est convenu que l'installation de deux splits est nécessaire pour une meilleure efficacité.

Il présente le devis de l'entreprise ROYAL ELEC (Corme Royal) de 7 378,43€ HT soit 8 854,12€ TTC. L'entreprise pourrait effectuer les travaux en octobre 2026.

Le devis de M LAVIGNE Guillaume est de 5 533,14€ HT soit 6 639,77€ TTC. Celui-ci propose l'installation d'un seul split. Le Conseil Municipal souhaite demander un devis avec deux splits ainsi que sa date d'intervention.

Par conséquent, ce point est reporté au prochain conseil municipal afin d'avoir des devis proposant la même prestation.

Le Conseil Municipal soutien Monsieur le Maire dans ce projet de climatisation de l'Hermione compte tenu des fortes chaleurs ressenties dans ce bâtiment.

2) Climatisation réversible groupe scolaire : demandes de subvention

EDF débloque deux types d'aide à l'intention des collectivités pour équiper les établissements accueillant des jeunes publics en système de rafraîchissement.

Le premier est valable jusqu'au 30 septembre 2026. EDF verse une prime forfaitaire de 400€ par équipement, pour l'installation de ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs mobiles et fixes.

Le 2ème est accessible jusqu'au 30 juin 2027. EDF propose de verser une prime forfaitaire de 10 000€ par établissement pour aider les collectivités territoriales au financement de projets de rafraîchissement avec l'installation d'une pompe à chaleur air-air réversible.

Le projet est également subventionnable par le Département à hauteur de 35 % du montant Hors Taxe. Le fonds vert peut aussi être sollicité.

3) Extension éclairage public route des Roquetteries

Le Syndicat Départemental d'électrification propose un devis de 3 831,58€ pour de l'éclairage public Route des Roquetteries suite à une extension du réseau électrique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis et opte pour la formule de remboursement en 5 annuités.

4) Remboursement de frais élus

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est le paiement par mandat administratif. A titre exceptionnel, il peut arriver qu'un élu fasse l'avance des frais. Monsieur le Maire présente trois factures.

- Gilles GRANDE a fait l'avance des frais pour la réservation de la remorque frigorifique pour le repas champêtre : 90€ auprès de Leclerc
- Arnaud MAGNY a fait l'avance des frais pour l'achat d'un fut de 60 L pour le repas champêtre : 20,27€ auprès de la SICAAP
- Christine ENTEM a fait l'avance des frais pour l'achat d'un lavabo suspendu pour les toilettes dans les bâtiments du parc : 229,90€ auprès de SOGOOD.

Par 3 abstentions et 11 pour, le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais engagés susmentionnés par Messieurs Gilles GRANDE et Arnaud MAGNY ainsi que Madame Christine ENTEM.

5) Décision modificative n°2 budget principal

Cette décision modificative n°2 concerne deux opérations d'investissement et une de fonctionnement :

- Achat d'une tondeuse. Il s'ensuit un débat sur le type de tondeuse qui conviendrait le mieux. Les crédits votés sont de 1 000€
- installation d'une pompe à chaleur Air/air à l'Hermione : 8 854,12€
- devis du SDEER pour l'éclairage public route des Roquetteries : 766,32€

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise la passation de la décision modificative n°1.

6) Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

Monsieur le Maire présente la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation. Cette taxe incitative a pour objectif que les logements vacants soient mis en location ou en vente.

Un logement vacant éligible à cette taxe doit répondre à plusieurs critères.

Les services de la DDFIP 17 ont estimé que les bases des locaux vacants en 2026 sur Nancras (environ une douzaine), potentiellement imposables, s'élèvent à 26800€. La Commune peut décider de voter un taux allant de 0 à 50 %.

Le Conseil Municipal par 3 contre, 1 abstention et 10 pour, décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Le Conseil Municipal par 3 contre, 1 abstention et 10 pour, fixe le taux de la taxe sur la vacance des locations d'habitation à 15 %.

7) Modification du règlement de cantine

Monsieur le Maire explique que le restaurant scolaire s'est engagé dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'une des principales causes est le problème de la gestion des quantités à préparer. En effet, le nombre d'élèves varient en fonction du menu proposé.

Par conséquent, il propose de modifier le règlement de la cantine et de mettre en place un régime externe et un régime demi-pensionnaire. Il sera possible de changer de régime à la fin de chaque trimestre.

Toute absence injustifiée d'un demi-pensionnaire à un repas sera facturée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de modifier le règlement de cantine et décide de mettre en place le régime externe et demi-pensionnaire.

8) Commission de contrôle des listes électorales : désignation d'un conseiller municipal

Cette commission examine la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin et au moins une fois par an. Elle fait un contrôle à posteriori des inscriptions et des radiations.

Elle est renouvelée après les élections, pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne Madame Cassandra ROGER comme conseillère municipale siégeant à la commission de contrôle. Madame Aurore MICHAUD est désignée comme sa suppléante.

9) Motion commune unique et solidaire d'opposition aux projets éoliens terrestres

Monsieur le Maire s'est rendu à la 2ème concertation des Maires sur le sujet de l'éolien initiée par Monsieur le maire de Balanzac.

Ils se sont réunis afin de débattre et d'acter qu'ils sont contre l'installation de tout projet éolien. Il présente au Conseil Municipal la motion qui sera ensuite envoyée à la Préfecture.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, affirme son opposition totale à tout projet d'installation d'éoliennes sur le territoire ainsi que sur l'ensemble des communes limitrophes.

10) Information sur les redevances pour l'eau

L'Agence Adour Garonne produit une note d'information fondée sur l'année 2025 concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Cette note est consultable sur le site internet de la Commune et d'Eau17.

QUESTIONS DIVERSES

- Le repas champêtre organisé par la mairie a lieu ce samedi. A l'heure actuelle, il y a 180 réservations. Monsieur le Maire fait le point sur le planning et l'organisation des bénévoles.
- Le Pays de Saintonge Romane organise le 04 août une visite du soir sur la Commune de Nancras. Elle se clôturera dans le parc de la mairie avec un concert de Melvin dans les nuages. Monsieur le Maire fait également le point sur le besoin de bénévoles.
- Madame CORBINEAU Patricia demande l'avancement du dossier de Mme BÉGUÉ Réjane. Les travaux d'urgence ont été effectués et les factures envoyées à l'intéressée. L'avocat a été saisi pour la procédure d'hypothèques.
- Madame CORBINEAU Patricia soulève le problème récurrent des dépôts sauvages ayant lieu sur la Place de la Fontaine.
- Le trottoir au niveau du 20 rue d'Oléron est cassé. Celui-ci s'est soulevé lors des fortes chaleurs.
- Monsieur POULARD Olivier signale des ronces qui débordent sur la rue du Colombier.
 - Monsieur MAGNY Arnaud informe qu'il y a eu des dégradations sur le terrain de pétanque avec une table et une chaise cassée. La tonnelle a été abîmée.